# LE PROJET DE LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

#### LA CONFORMITÉ AVEC LA CHARTE DES DROITS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Je lui ai donné préavis de cette question.

Le ministre a-t-il demandé aux conseillers juridiques de l'État si les articles du projet de loi sur les conflits d'intérêts, le C-144, ayant trait aux conjoints étaient contraires à la Charte des droits? Sinon, est-il prêt à demander à la Cour suprême de se prononcer sur la question?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa question.

Le député sait qu'en tant que ministre de la Justice, il m'incombe de vérifier si tous les projets de loi présentés à la Chambre sont conformes à la Charte des droits et libertés. Certes, nous comprenons que le sujet dont parle le député est assez délicat. Cependant, je crois que nous avons formulé les dispositions en cause de manière à ne pas porter atteinte au droit à la vie privée des conjoints. Lorsque les fonctions d'un parlementaire sont susceptibles de se répercuter sur les intérêts de son conjoint, il est légitime que la Commission s'intéresse à ces intérêts.

Dans ces dispositions, nous avons voulu faire preuve de circonspection, car nous reconnaissons que les conjoints des parlementaires ont le droit de vivre une vie indépendante et d'exercer une profession. A cet égard, je pense que nous avons atteint le but visé et que ces dispositions seront jugées conformes à la Charte des droits et libertés.

## LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LES CENTRES BANCAIRES INTERNATIONAUX—LA POSITION DU MINISTRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle porte sur une résolution datée du 11 janvier par laquelle la ville de Toronto le condamne ainsi que deux ministres ontariens pour ne pas avoir donné une portée nationale aux mesures législatives concernant les centres bancaires internationaux et pour avoir limité ces derniers à deux villes du Canada.

Aujourd'hui, sept semaines après que la ville de Toronto lui eut rappelé son devoir, est-ce que le ministre des Finances peut nous dire ce qu'il envisage de faire?

## **Ouestions** orales

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de bien comprendre la question de la députée. Les mesures législatives dont elle parle ont été adoptées à la fin de l'année dernière et sont actuellement en vigueur.

Je voudrais cependant mettre en évidence les initiatives que le gouvernement a prises en ce qui concerne les institutions financières, initiatives que la députée connaît, j'en suis sûr.

Les centres bancaires internationaux constituent l'une de ces initiatives. La réforme des institutions financières en est une autre dont Toronto a grandement bénéficié. Warburg's est venu s'y installer. La Deutsche Bank a acquis des intérêts dans une entreprise de Toronto. Goldman Sachs y vient également. Trois des plus grandes banques japonaises d'investissements se sont inscrites à la Bourse de Toronto. Une grande banque californienne, la Security Pacific, a fait des investissements très importants dans Burns Fry de Toronto. Il est évident que Toronto a beaucoup profité de la politique du gouvernement dans le domaine des institutions financières.

#### LA RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TORONTO

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je ne crois pas que le conseil municipal de Toronto partage l'enthousiasme du ministre. Le 17 février, le conseil a décidé de contester la constitionnalité de la Loi que le ministre a fait adopter, ce qui crée une situation sans précédent.

De plus, le ministre est en bataille tant avec l'Ontario qu'avec le Québec au sujet des institutions financières. C'est pour cette raison que la Loi a été retardée. Je demande encore au ministre s'il a l'intention de mettre un terme à ces agissements qui créent des conflits entre les régions du pays.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, venant du parti libéral, ces déclarations me renversent. Pendant des années, ce parti a divisé le pays comme on ne l'avait jamais vu depuis la confédération.

La députée devrait clairement définir sa position et celle de son parti. Veut-elle qu'on abroge la Loi? Est-elle disposée à se rendre en Colombie-Britannique pour le dire aux gens de Vancouver? Veut-elle aller en parler à Montréal? Ou bien ne s'intéresse-t-elle qu'au centre-ville de Toronto?

Mlle Nicholson: J'ai parlé d'une portée nationale.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je sais bien qu'elle n'a rien à refuser aux gens de Bay Street . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député de Kamloops—Shuswap.